



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE

DU 8 MAI 2025, à 16h00

à la Halle 7, Beaulieu, Lausanne

L'Assemblée générale ordinaire est ouverte par Mme Eftychia Fischer, Présidente du Conseil d'administration, qui salue la présence de M. Jean-François Thuillard, Président du Grand Conseil et de Mme Isabelle Moret, Conseillère d'Etat et Ministre de tutelle. La Présidente remercie de leur présence les nombreux autres hôtes de marque qui font l'honneur à la BCV d'assister à l'Assemblée.

La Présidente passe aux opérations préliminaires de l'Assemblée. Elle rappelle que la BCV est organisée par la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après : LBCV) et n'est pas soumise au droit de la société anonyme du Code des obligations. Elle relève qu'une pré-convocation est parue déjà en date du 14 février 2025 et constate que la convocation contenant l'ordre du jour et les mentions prévues par les Statuts a été publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 9 avril 2025.

Mme Eftychia Fischer précise que la BCV a offert à ses actionnaires la possibilité de se faire représenter par M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant. Elle rappelle aussi que les votes ont lieu au moyen d'un système électronique de la société Computershare Suisse SA à Olten.

La Présidente charge Mme Sandrine Hanhardt Redondo, Secrétaire du Conseil d'administration, de tenir le procès-verbal sous seing privé. Cette dernière explique aux actionnaires le fonctionnement de leur appareil de vote.

Mme Eftychia Fischer prie les personnes suivantes de fonctionner comme scrutateurs et les remercie de se tenir à la disposition de l'Assemblée :

- M. Philippe Richard, Secrétaire général du Département de l'économie, de l'innovation de l'emploi et du patrimoine, qui préside le collège des scrutateurs,
- M. Dimitri Djordjevic, Directeur général de la Clinique de la Source,
- M. Silvan Jampen, General Counsel Corporate de Nestlé SA,
- M. Christophe Reymond, Directeur général du Centre Patronal,
- M. Attilio Tissi, Chief Financial Officer de Bobst SA.

Ces personnes ne font pas partie des organes de la Banque.

La Présidente indique que l'Organe de révision pour l'exercice 2024, la société d'audit PricewaterhouseCoopers SA, est présent, représenté par M. Beresford Caloia et Mme Marie-Eve Fortier.

Mme Eftychia Fischer constate que l'Assemblée générale est donc dûment constituée et précise qu'elle est filmée et enregistrée pour les besoins des archives de la Banque et du procès-verbal.

Elle précise que les membres du Conseil d'administration – à l'exception de Mme Ingrid Deltenre, excusée – et de la Direction générale sont présents dans la salle. Outre elle-même sont présents à la tribune M. Jean-François Schwarz, Vice-président du Conseil d'administration, M. Pascal Kiener, Président de la Direction générale, M. Thomas Paulsen, Responsable de la Division Finance et Risques, et Mme Sandrine Hanhardt Redondo, Secrétaire du Conseil d'administration.

La Présidente indique que la Banque n'a pas reçu de question écrite.

La Secrétaire explique encore en détail le fonctionnement de l'appareil de vote électronique, baptisé « télévoter ». Elle informe que les données actionnaires contenues dans l'appareil seront effacées après l'Assemblée, alors que les décisions de votes resteront enregistrées sur un support électronique pendant six mois avant d'être effacées.

Avant de passer au vote réel sur un point de l'ordre du jour, la Présidente propose de tester le système par un vote test, afin de s'assurer que tout fonctionne correctement.

Liste des présences

La Secrétaire donne lecture de la liste des présences qui apparaît à l'écran, en signalant que cette liste sera tenue à jour tout au long de l'Assemblée, au cas où des actionnaires entrent ou quittent la salle en cours de route. Le nombre d'actions représentées indiqué lors de chaque vote électronique sera alors adapté en conséquence.

Elle indique que 544 actionnaires sont présents à 16h00, représentant 71 091 559 actions sur 86 061 900 actions, soit les 82,61% du capital-actions. Le Représentant indépendant représente 12 880 095 actions. La participation de l'Etat de Vaud est de 57 622 520 actions, soit le 66,95% du capital-actions.

La Présidente constate que l'Assemblée est donc habilitée à délibérer valablement sur tous les sujets à l'ordre du jour.

L'Assemblée procède au vote test.

La Présidente passe à l'ordre du jour.

En préambule, elle indique que M. Pascal Kiener et elle-même répondront aux questions portant sur les présentations prévues aux points nos 1 et 2 de l'ordre du jour juste après la présentation de M. Pascal Kiener et que les actionnaires pourront également s'exprimer sur des sujets généraux ne figurant pas à l'ordre du jour. A la fin de l'ordre du jour, sous « Divers », les actionnaires auront la possibilité d'intervenir à nouveau s'ils le souhaitent. Les actionnaires qui entendent intervenir pourront se rendre à la tribune qui leur est réservée au pied de la scène munis de leur carte d'admission et déclineront, pour les besoins du procès-verbal, leurs nom, prénom et adresse. Ils sont priés d'indiquer également le nombre d'actions qu'ils représentent.

1. Allocution présidentielle

La Présidente effectue son allocution, sous le titre « BCV : une stratégie RSE engagée », en abordant trois thèmes principaux. Elle expose en quoi la Banque est solide dans la durée. Elle présente la manière dont la BCV remplit sa mission cantonale, notamment sur les soutiens de la BCV à la relève vaudoise dans différents domaines (le sport, l'éducation ou la culture) et termine en passant en revue la

proposition du Conseil d'administration en matière de dividende ainsi que la politique de distribution de la Banque.

2. Rapport de la Direction générale

Mme Eftychia Fischer passe la parole à M. Pascal Kiener, Président de la Direction générale, qui présente son rapport pour l'exercice en revue sous le titre « Deuxièmes meilleurs résultats de l'histoire de la Banque ». Il commente les très bons résultats 2024, qui constituent même les deuxièmes meilleurs résultats de la Banque. Puis, il présente la filiale Gérifonds, ainsi que le réseau féminin de la BCV PLURI'elles, qui fête son cinquième anniversaire. Il termine par un tour d'horizon de l'environnement économique et du marché immobilier vaudois.

Mme Eftychia Fischer ouvre la discussion sur les présentations présidentielles ou pour des questions d'ordre général.

M. Pierre Zwahlen à Lausanne, député et membre d'Actares, relève l'intérêt du rapport RSE de la Banque et la félicite pour son rapport et son engagement. Il indique qu'Actares soutiendra l'approbation du rapport sur les questions non financières 2024 tout comme il approuvera l'affectation du résultat net (point 4 de l'ordre du jour) et donnera décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale. Dans le domaine du Trade finance, il pose la question suivante : « La Banque peut-elle abandonner rapidement son soutien au commerce du charbon comme elle semble le faire pour les autres énergies fossiles? » Mme Eftychia Fischer répond que l'objectif de baisse de 6,5% au Trade finance pour le charbon est en ligne avec les recommandations de l'agence internationale de l'énergie, dans son scénario conforme à l'objectif net zéro 2050. Elle relève aussi que c'est un équilibre délicat à trouver concernant les énergies fossiles, une réduction et des alternatives étant encore possibles, mais qu'il convient de tenir compte des besoins de cette énergie de certains pays en voie de développement et de pays pauvres. M. Pascal Kiener complète en disant que la Banque ne finance pas de mine de charbon ou d'extraction et qu'il ne s'agit que de transactions, 95% de ces transactions étant à destination de pays qui ont besoin du charbon pour leurs besoins essentiels et il cite l'exemple de l'Inde.

Personne d'autre ne demandant la parole, la Présidente clôt la discussion.

3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2024, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV, ainsi que du rapport sur les questions non financière 2024

3.1 Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2024, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV

La Présidente rappelle que le Rapport annuel de gestion 2024 a été publié le 8 avril 2025; il est aussi consultable sur le site internet de la BCV et des exemplaires étaient disponibles à l'entrée. Ce rapport rend compte en particulier de l'accomplissement des missions de la Banque et contient tous les détails sur les rémunérations. Ces indications tiennent lieu de rapport sur les rémunérations (article 30sexies, alinéa 1, des Statuts).

Le Rapport annuel contient également les rapports de l'Organe de révision sur les comptes annuels et celui sur les comptes consolidés.

Mme Eftychia Fischer passe ensuite la parole à M. Beresford Caloia, de PricewaterhouseCoopers SA, pour qu'il fasse part à l'Assemblée générale des conclusions des rapports de l'Organe de révision.

M. Beresford Caloia présente une synthèse des éléments importants de ces rapports, le texte complet étant reproduit dans le Rapport annuel 2024 de la Banque. PricewaterhouseCoopers SA recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2024 de la Maison Mère et du Groupe qui lui sont soumis par le Conseil d'administration.

La Présidente ouvre la discussion sur le point no 3.1 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, la Présidente clôt la discussion. La Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par la Conseil d'administration et il est passé au vote électronique sur ce point de l'ordre du jour.

Résolution sur le point no 3.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,82% (70 984 017 oui ; 18 964 non ; 107 375 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, des comptes annuels de l'exercice 2024, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV, des rapports établis par l'Organe de révision sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, les approuve, tels qu'ils lui sont présentés. »

3.2 Approbation du rapport sur les questions non financières 2024

La Présidente rappelle que, comme chaque année depuis 2019, la BCV a publié son Rapport de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en conformité avec le standard GRI (Global Reporting Initiative). Ce rapport intègre également les exigences de l'ordonnance fédérale relative au rapport sur les questions climatiques, qui précise les éléments d'informations à intégrer sur le thème du climat, notamment le suivi des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Conformément aux nouvelles dispositions du Code des obligations suisse (art. 964c), la Banque soumet ce rapport au vote de l'Assemblée générale en tant que « rapport sur les questions non financières ». Un ensemble d'informations de ce rapport a fait l'objet d'une vérification, sous forme d'assurance limitée, par PricewaterhouseCoopers SA. Ce rapport est depuis le 8 avril 2025 à la disposition des actionnaires et des autres parties prenantes de la BCV sur le site internet www.bcv.ch et, sur demande, au siège social.

La Présidente ouvre la discussion sur le point no 3.2 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, la Présidente clôt la discussion. La Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par la Conseil d'administration et il est passé au vote électronique sur ce point de l'ordre du jour.

Résolution sur le point no 3.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,72% (70 911 355 oui ; 34 163 non ; 164 838 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve le rapport sur les questions non financières 2024 tel qu'il lui est présenté ».

4. Décision sur l'affectation du résultat net

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 437 568 724,47 en versant un dividende ordinaire de CHF 4,40 par action, soit CHF 378 672 360, et d'attribuer le solde disponible, soit CHF 58 896 364,47 aux réserves facultatives issues du bénéfice.

Mme Eftychia Fischer ouvre la discussion sur le point no 4 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, elle clôt la discussion. La Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 4 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,85 % (71 002 409 oui ; 21 992 non ; 85 955 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point 4 de l'ordre du jour, à savoir de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 437 568 724,47 en versant un dividende ordinaire de CHF 4,40 par action, soit CHF 378 672 360, et d'attribuer le solde disponible, soit CHF 58 896 364,47 aux réserves facultatives issues du bénéfice. »

La Présidente signale que le versement du dividende aura lieu, sous déduction de l'impôt anticipé, dès le 14 mai 2025.

5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

En préambule, Mme Eftychia Fischer rappelle les caractéristiques essentielles du système de rémunération. Elle précise le système de vote sur les rémunérations et commente les quatre propositions soumises à l'approbation des actionnaires au chiffre 5 de l'ordre du jour. Elle propose de discuter ces quatre propositions ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur celles-ci. Il n'y a pas d'objection de l'Assemblée à procéder ainsi.

La Présidente ouvre la discussion sur le point no 5 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, elle clôt la discussion. La Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,52 % (70 061 143 oui ; 800 650 non ; 248 563 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximal de CHF 1 400 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,07% (70 447 061 oui ; 372 543 non ; 290 752 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximal de CHF 5 841 600 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation et la participation au capital-actions de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.3 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,22% (69 844 594 oui ; 1 006 036 non ; 259 726 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global de CHF 4 301 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2024. »

La Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.4 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 94,90% (67 482 219 oui ; 3 345 756 non ; 282 381 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve le nombre global maximal de 12 624 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2025-2027, qui sera payé en 2028 en fonction du degré d'atteinte des objectifs. »

6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

La Présidente indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. Elle attire l'attention sur le fait que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne sont pas autorisés à prendre part à ce vote. Dès lors, leurs actions n'y seront pas représentées.

Mme Eftychia Fischer ouvre la discussion sur le point no 6 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, elle clôt le débat. La Secrétaire donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 6 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,65% (70 754 527 oui ; 85 036 non ; 160 176 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. »

7. Elections au Conseil d'administration

7.1 Réélection d'un membre du Conseil d'administration

Au point no 7.1 de l'ordre du jour figure la réélection de M. Pierre-Alain Urech au sein du Conseil d'administration pour une période de quatre ans, conformément à la LBCV et aux Statuts.

La Présidente indique que le CV de M. Pierre-Alain Urech apparaît à l'écran. Le Conseil d'administration recommande vivement le renouvellement de son mandat.

Mme Eftychia Fischer précise que, conformément à la LBCV et aux Statuts, l'Etat de Vaud s'abstient de voter sur ce point de l'ordre du jour.

Elle ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, elle clôt le débat. La Secrétaire lit la résolution et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 7.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 71,64% (9 662 145 oui ; 3 666 559 non ; 159 132 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Pierre-Alain Urech au Conseil d'administration pour une période légale et statutaire de quatre ans. »

La Présidente félicite M. Pierre-Alain Urech pour sa réélection.

7.2 Élection d'une membre du Conseil d'administration

Au point no 7.2 de l'ordre du jour figure l'élection de Mme Sandra Hauser au sein du Conseil d'administration pour une période de quatre ans, conformément à la LBCV et aux Statuts.

La Présidente indique que le CV de Mme Sandra Hauser apparaît à l'écran. Le Conseil d'administration recommande vivement son élection.

Mme Eftychia Fischer précise que, conformément à la LBCV et aux Statuts, l'Etat de Vaud s'abstient de voter sur ce point de l'ordre du jour.

Elle ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, elle clôt le débat. La Secrétaire lit la résolution et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 7.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 76,78% (10 355 212 oui ; 2 997 332 non ; 135 292 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale élit Mme Sandra Hauser au Conseil d'administration pour une période légale et statutaire de quatre ans. »

La Présidente félicite Mme Sandra Hauser pour son élection.

8. Election du Représentant indépendant

La Présidente indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire le Représentant indépendant, en la personne de M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne. Son mandat couvrira l'année 2025 et se terminera après la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque. Il sera renouvelable.

Elle ouvre la discussion sur le point no 8 de l'ordre du jour et, personne ne demandant la parole, elle la clôt. La Secrétaire lit la résolution et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 8 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,76% (70 940 540 oui ; 37 894 non ; 131 922 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2025 et jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise. »

Mme Eftychia Fischer félicite M^e Christophe Wilhelm pour sa réélection.

9. Election de l'Organe de révision

Le Conseil d'administration a désigné pour l'exercice 2025 PricewaterhouseCoopers SA, à Pully, en tant que société d'audit au sens de la LFINMA. En application de la LBCV et des Statuts, il propose à l'Assemblée générale des actionnaires de confier également à PricewaterhouseCoopers SA, à Pully, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2025.

Mme Eftychia Fischer ouvre la discussion concernant le point no 9 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, elle clôt la discussion. La Secrétaire donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 9 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,73% (70 920 516 oui ; 70 868 non ; 118 972 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accorde à la société PricewaterhouseCoopers SA, à Pully, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2025. »

Au nom de PricewaterhouseCoopers SA, M. Beresford Caloia déclare accepter le mandat en remerciant l'Assemblée pour sa confiance.

10. Divers

La Présidente indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV se tiendra le 30 avril 2026.

Elle précise ensuite qu'elle n'a reçu aucune proposition individuelle écrite, devant être suivie d'un vote, dans le délai de 45 jours avant la présente Assemblée, délai fixé au 24 mars 2025, et rappelé dans une annonce parue dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 14 février 2025.

Elle ouvre ensuite la discussion sur les points ne figurant pas à l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, la Présidente clôt la discussion.

Elle conclut par quelques mots personnels.

Arrivée au terme de l'ordre du jour, la Présidente déclare l'Assemblée générale ordinaire 2025 close à 17h40.

La Présidente

La Secrétaire